

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES ATLANTIQUES

ARRÊTÉ du MAIRE P.M. N° 26.16 C

Objet : PASSAGE TOUR AUTO – EXPOSITION DE VÉHICULES ANCIENS – PLACE D'ARMES.

Le Maire de la Ville d'Orthez,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière et ensemble les textes qui l'ont modifié et complété,

Vu les décrets et arrêtés préfectoraux portant réglementation sur la police et la surveillance des voies communales et départementales,

Vu l'instruction ministérielle sur la signalisation routière, approuvée par arrêté du 7 juin 1974, livre 1, 4^e partie « signalisation de prescriptions »,

Vu le Code Pénal,

Considérant la demande formulée par l'association **Les Copains de Titine**, 15 chemin Labielle – 64300 BIRON, qui sollicite une autorisation d'occupation du domaine public, en vue du passage du TOUR AUTO, pour une exposition de véhicules anciens, le samedi 09 mai 2026,

Considérant que le Maire doit prendre toutes les mesures utiles pour assurer la sécurité et la commodité de passage dans les rues, quais et places publiques,

ARRÊTÉ :

Article 1^{er} : Lors du passage du TOUR AUTO, une exposition de véhicules anciens sera organisée par l'association **Les Copains de Titine**, le samedi 09 mai 2026.

Article 2 : Les places de stationnement situées sur le parking de la place d'Armes, côté rue des Jacobins, seront neutralisées et réservées pour cette animation, à compter du jeudi 7 mai 2026 à 20 heures, jusqu'au samedi 09 mai 2026 à 20 heures.

Article 3 : Afin de permettre cette manifestation, des barrières seront installées par les services techniques et la Police Municipale.

Article 3 : Mme la Directrice Générale des Services, le service de la Police Municipale, le Commandant du Centre de Secours Principal, le Commandant de la Gendarmerie d'Orthez, les Services Techniques, la CCLO, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de veiller à l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site de la ville.

Fait à Orthez, le mercredi 29 avril 2026

Benjamin MOUTET,
Maire d'Orthez/Sainte-Suzanne



Copies transmises par mail :
SERVICES TECHNIQUES
CCLO
DEMANDEUR
GENDARMERIE
CENTRE DE SECOURS